



Le Jura bernois espère sauver ses agences AVS

Politique A l'ouverture de la session d'hiver du **Grand Conseil bernois**, la Députation francophone porte une motion visant à préserver l'accès de proximité aux services AVS.

Maeva Pleines

La session d'hiver du **Grand Conseil bernois** débute ce lundi et apporte son lot de dossiers concernant l'avenir de la région. Parmi eux, la Députation francophone soutiendra principalement une motion déposée par le Biennois Karim Saïd (PS) en mars, alors qu'il présidait encore la Députation. «Il s'agit d'éviter une centralisation des agences AVS et de maintenir le soutien financier aux Communes périphériques qui proposent certains services», résume la présidente actuelle de la Députation, Pauline Pauli (PLR).

La Nidowienne rappelle que les personnes bénéficiant de cette assurance sont souvent moins mobiles et n'ont pas toujours accès aux outils numériques. Elles seraient directement défavorisées par la fermeture de ces accès de proximité aux prestations sociales.

Un financement menacé

De fait, le cadre légal actuel ne prévoit pas explicitement une rétribution des infrastructures mises à disposition par les Communes pour ces agences, qui ne sont pas rentables. De plus, l'indemnité administrative versée aujourd'hui repose sur le volume des cotisations collectées, un modèle qui pénalise les localités périphériques, où le travail est comparable, mais les montants cotisés plus faibles.

L'annonce, l'année dernière, de la suppression en 2025 des indemnités destinées aux communes de plus de 5000 habitants accentue les inquiétudes. Pour certaines d'entre elles, cette contribution représentait une part significative du financement des agences.

Cette problématique touche particulièrement le **Jura bernois**, qui compte actuellement



Pour de nombreuses personnes âgées, les démarches AVS nécessitent encore un accompagnement humain.

image d'illustration Pexels

17 agences AVS proposant divers services. A Valbirse, par exemple, 1033 personnes en âge de la retraite et 70 bénéficiaires de rentes AI peuvent y faire numériser leurs justificatifs et transmettre leurs dossiers à la Caisse de compensation. Par ailleurs, le suivi administratif de plusieurs centaines d'employeurs, de personnes non actives, d'indépendants et de dossiers de prestations complémentaires y est géré. Ainsi, près d'un tiers de la population locale a affaire au moins une fois par année à l'agence.

«Cette problématique touche le **Jura bernois**, où des services centralisés allongeraient significativement les trajets, mais c'est aussi le cas des autres régions périphériques du **canton**. C'est pourquoi je pense que de nombreux élus se-

ront sensibles à cette question», avance Pauline Pauli.

Bien que le **Conseil exécutif** propose de rejeter cette motion, la libérale-radical se dit confiante quant à ses chances. «A la Députation, nous sommes unanimement en faveur. Maintenant, le travail va se faire dans nos groupes parlementaires», conclut-elle.

L'axe Ouest discuté

De son côté, le **Conseil exécutif** argue qu'une adaptation de l'ordonnance serait prématurée étant donné que la révision complète de la loi **cantonale** sur l'AVS est en cours. Il rappelle également que la réforme fédérale du 1er pilier, entrée en vigueur en 2024, a supprimé certaines tâches historiquement confiées aux agences, ce qui modifie les bases légales de leur finan-

cement. Finalement, il met en avant la **Stratégie cantonale** pour une administration numérique, déjà en vigueur, et ne souhaite pas encourager des démarches qui entreraient en contradiction avec celle-ci.

Le **Conseil exécutif** estime ainsi que les Communes doivent avoir la possibilité de regrouper les agences afin d'associer leurs ressources et de proposer un soutien efficace. Cette affaire devrait être traitée le dernier jour de la session d'hiver, soit le jeudi 4 décembre.

Durant les délibérations, d'autres objets relatifs à la région seront abordés. On peut notamment citer deux motions concernant le contournement Ouest de Bienne par l'A5. Le premier est porté par Pauline Pauli. Il demande au **Canton** de s'engager auprès de la Confédération pour

éviter que le projet ne tombe aux oubliettes et de maintenir la provision **cantonale** de 300 millions de francs pour éliminer cette lacune dans le réseau routier. Le texte est globalement soutenu par le **Conseil exécutif**.

Ce n'est pas le cas de la seconde intervention concernant l'A5. L'agrarienne neuvilloise Anne-Caroline Graber y demande de réactiver le projet alternatif du contournement autoroutier bidirectionnel. Pour l'Exécutif, il est toutefois trop tôt de s'engager pour une variante ou une autre, sachant que les travaux de planification destinés à combler la lacune doivent être relancés au plus tôt en 2040 – et seulement s'il apparaît que les objectifs de trafic ne peuvent pas être atteints avec les mesures à court et moyen termes.